



I. *Présentation générale*

L'École Bretonne d'Herboristerie-Cap Santé (membre de la Fédération Française des Écoles d'Herboristerie) propose depuis 2013 une Formation Ouverte À Distance, en deux ans, visant à former les professionnels qui souhaitent intégrer l'herboristerie à leurs pratiques mais également les personnes souhaitant acquérir des connaissances dans le domaine de l'herboristerie. Cette offre a été construite dans la perspective de valoriser la transmission des savoirs, des savoir-faire populaires et des connaissances scientifiques actualisées. Elle s'inscrit dans la volonté nationale des professionnels du secteur d'activité de faire évoluer la législation française actuelle, d'encadrer et de pérenniser les métiers de l'herboristerie.

II. *Modalités d'inscription et prérequis*

Les inscriptions sont ouvertes fin août – début septembre 2021 pour une rentrée en août 2022. Les documents d'inscription sont portés à la connaissance du public grâce au site web de l'école et également adressés par courriel ou courrier postal sur demande. Les candidats sont informés des modalités financières et administratives de l'inscription à EBH - Cap Santé, ainsi que des délais à considérer en cas de demande de prise en charge auprès d'un tiers financeur. Les candidats sont également informés des modalités pédagogiques détaillées ci-après.

Le niveau baccalauréat (niveau IV) est exigé à l'entrée en formation ; sur demande un entretien sera réalisé si le prérequis n'est pas atteint.

La demande d'inscription et le projet de l'élève doivent être motivés par courrier.

III. *Objectifs pédagogiques de la formation*

Le contenu pédagogique est établi afin de garantir une progression cohérente dans les apprentissages des élèves. Les liens entre chacune des matières et entre les modules sont favorisés par la pédagogie active lors des regroupements au sein de l'école.

À l'issue de ces deux années d'études, l'élève saura reconnaître des plantes fraîches ou sèches, juger de leur qualité et/ou de leur fraîcheur, contrôler leur provenance. Il saura stocker et utiliser les plantes dans le respect des conditions d'hygiène de base ; il sera à même de les proposer dans le respect de la législation en vigueur.

IV. *Modalités pédagogiques*

Le cursus EBH-Cap Santé est une formation ouverte à distance (F.O.A.D.) de 1228 heures reposant sur des situations d'apprentissage à distance (983 heures) et en présentiel (175 heures de regroupement sur le site de EBH à Plouneour Menez + 70 heures de stage). Le nombre minimum d'élèves par promotion est de 30 élèves et de 96 nouveaux élèves au maximum. **L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de mobiliser les outils bureautiques et internet de manière autonome afin de suivre la formation.** L'élève se voit remettre au 1^{er} regroupement de rentrée un livret personnalisé de formation recensant toutes les informations pédagogiques et opérationnelles nécessaires au bon déroulement du cursus (identifiants et tutoriel de connexion, synoptique des cours et devoirs, modalités de contrôle continu et d'exams...).

a. Enseignement à distance

Il s'appuie sur une plateforme numérique dédiée permettant une connexion individuelle sécurisée à chaque élève de la promotion. Les nouveaux cours y sont mis à la disposition des élèves du 15 septembre au 15 juin. Lorsque le cours donne lieu à un devoir noté, la mise en ligne du sujet intervient le 15 du mois et le rendu des réponses via la plateforme doit avoir lieu au plus tard dans un délai de 40 jours, soit le 30 du mois suivant. Les stagiaires qui auraient des questions relatives aux cours ont la possibilité de les poser via la plateforme. Les échanges sont accessibles à toute la promotion.

b. Enseignement en présentiel

Neuf regroupements de plusieurs jours, généralement le week-end, sont planifiés et organisés sur les deux années dans les locaux de l'association EBH-Cap Santé ou dans un autre lieu approprié à l'étude des plantes. Ce présentiel d'un total de 175 heures consiste en travaux pratiques, cours sur table, sorties botaniques, visites chez des professionnels, sessions d'examens... Le planning prévisionnel des regroupements est fourni à l'élève lors de son inscription. L'élève s'y voit remettre des supports pédagogiques complémentaires aux cours en ligne. Ces regroupements permettent de créer du lien, de comparer les apprentissages pour nourrir la réflexion et de développer le réseau professionnel. Ils contribuent également à rester en contact avec le végétal et à prendre conscience de la biodiversité.

c. Stage en entreprise

Le stage est d'une durée complète de 70 heures ou 10 jours ouvrables. L'objectif est de s'immerger dans une activité professionnelle ayant un lien fort avec les plantes pour découvrir les différents aspects de la pratique de l'herboristerie (culture, transformation, vente, conseil, gestion, recherche, environnement...). Ce temps court doit permettre de découvrir la structure d'accueil ainsi que les métiers et tâches qui y sont pratiqués. Nous conseillons de réaliser ce stage lors de l'année suivant la rentrée. Cette période donne lieu à l'établissement d'un rapport de stage qui doit permettre de mesurer les apprentissages et l'évolution de l'élève quant à la pratique du métier d'herboriste. Les modalités pratiques et pédagogiques sont détaillées dans le livret de formation remis à chaque élève durant le week-end de rentrée.

v. Temps de travail personnel

Suivant le niveau initial de l'élève, le volume de travail à fournir est très variable pour s'approprier les cours. Il est à noter que l'apport scientifique indispensable à la connaissance professionnelle de l'herboristerie nécessite un travail personnel soutenu de la part de chaque élève. L'équipe enseignante conseille par ailleurs fortement aux élèves de collaborer au sein de la promotion, le travail de groupe étant un bon soutien au travail individuel.

vi. Suivi pédagogique et évaluation des élèves

La validation de la première année et le passage en deuxième année des élèves sont subordonnés au contrôle continu portant sur les matières suivantes : botanique, chimie générale, biochimie, pharmacognosie, et aux épreuves d'examens sur table se déroulant en juillet qui portent sur : biochimie et pharmacognosie, botanique, reconnaissance de plantes fraîches.

La validation de l'année 2 est conditionnée par l'obtention de la moyenne au contrôle continu (10/20) et aux épreuves d'examen (10/20) et il est nécessaire de ne pas avoir de note inférieure à 5/20 lors des épreuves sur table des deux années. Le contrôle continu porte sur les matières suivantes : botanique, herboristerie pratique, pharmacognosie. Les épreuves d'examen comportent le rapport de stage, l'herbier de présentation de 40 plantes, les épreuves sur table de botanique, herboristerie pratique, pharmacognosie et reconnaissance de plantes sèches.

Les modalités détaillées de ces épreuves sont présentées dans le livret de formation remis à l'élève à la rentrée. Ces modalités sont susceptibles d'évoluer selon les dispositions de la procédure du Répertoire National de la Certification Professionnelle en cours.

VII. Validation du cursus EBH

Pour valider l'intégralité du cursus, il est demandé à chaque élève de rendre la totalité de ses devoirs, son herbier et son rapport de stage dans les délais impartis. Il lui faut obtenir chaque année une moyenne générale de 10/20 (incluant le contrôle continu et les examens), ne pas avoir une moyenne inférieure à 10/20 aux examens finaux.

1^{ère} année : Ne pas avoir de note inférieure à 10/20 lors des épreuves sur table de reconnaissance des plantes fraîches, (examen de passage),

2^{ème} année : Ne pas avoir de note inférieure à 10/20 lors des épreuves de reconnaissance des plantes sèches et herboristerie pratique (examen final).

Sur les deux années : Ne pas avoir de note inférieure à 7/20 en botanique, biochimie, pharmacognosie lors des examens de passage et finaux.

La réussite de l'élève est validée par la délivrance d'un certificat de compétences en herboristerie. Un élève qui ne remplit pas l'intégralité de ces conditions ne peut obtenir cette attestation de fin de formation.

VIII. Présentation des modules pédagogiques FOAD

Année 1 – 492 heures	Année 2 – 491 heures
Module 1 : 360 heures	Module 4 : 310 heures
Module 2 : 112 heures	Module 5 : 104 heures
Module 3 : 20 heures	Module 6 : 77 heures

Module 1 – connaître la plante

Botanique (96 heures) : découvrir et apprendre les notions scientifiques de description, classification, reconnaissance et identification des plantes. Découvrir les outils méthodologiques s'y référant.

Chimie/Biochimie/pharmacognosie (174 heures) : connaître les bases de la chimie générale et de la biochimie. Découvrir les principales familles de constituants chimiques des plantes.

Monographies (90 heures) : 63 plantes à découvrir (histoire et origine, description botanique, données culturelles, identification de la drogue sèche, parties utilisées, constituants, schémas moléculaires, propriétés, indications, conseils d'utilisation, précautions d'emploi, recettes).

Module 2 – Connaître le fonctionnement du corps humain

Anatomie-physiologie-microbiologie (112 heures) : apprendre les bases de l'anatomie et de la physiologie humaine nécessaires à la compréhension de l'herboristerie pratique abordée en deuxième année.

Module 3 : L'herboristerie à travers l'histoire

Histoire de l'herboristerie (20 heures) : découvrir les pratiques humaines visant à préserver la santé par les plantes, de la Préhistoire à nos jours. Inscire la pratique future de l'herboriste dans une longue tradition d'expérimentation, évaluation et transmission des bénéfices de la plante au service de la santé humaine.

Module 4 : la plante aromatique et médicinale au service du corps humain

Herboristerie pratique, nutrition (150 heures) : étude des dysfonctionnements des différents systèmes du corps humain, réponse par l'herboristerie. Cas concrets en regroupements. Cette matière doit être étudiée en profondeur, et en lien avec les monographies, afin de développer des réflexes d'herboriste.

Monographies (66 heures) : accroître sa connaissance de 45 plantes. Savoir mobiliser cet outil de connaissance d'une plante pour apporter une réponse complète d'herboriste.

Pharmacognosie (106 heures) : connaître les principales familles de constituants des plantes afin d'appréhender leurs intérêts et usages en herboristerie.

Module 5 – Approfondir la botanique

Botanique (104 heures) : intégrer les notions scientifiques de description, classification, reconnaissance et identification des plantes. Développer une méthodologie rigoureuse de connaissance de la plante et la mettre au service de l'herboristerie.

Module 6 – Techniques de production, distribution et commercialisation de la plante

Récolte et séchage (10 heures) : Acquérir des connaissances nécessaires pour la récolte et le séchage des plantes aromatiques et médicinales.

Ecologie (55 heures) : connaître les différents écosystèmes et leurs influences sur les plantes dans leur environnement (milieu côtier, milieu montagnard, garrigue...)

Gestion, aménagement, commercialisation : s'initier aux démarches liées à l'installation d'une activité ou à la connaissance du marché.

IX. Formateurs, assistance pédagogique et moyens d'organisation

L'équipe pédagogique accompagne l'élève dans l'élaboration de son projet et le suivi de ses objectifs durant les deux années, de la rentrée en août de l'année N au mois de juillet de l'année N+2. Cette équipe est notamment composée de :

Françoise ABGRALL	Docteure en médecine spécialisée en homéopathie-acupuncture
Cécile BOUREL	Phytologue, botaniste DU, certifiée A.R.H Association pour le Renouveau de l'Herboristerie
Aurore COLLIOU	Phytologue, certifiée A.R.H Association pour le Renouveau de l'Herboristerie et DNSEP
Isabelle CONSEIL	Ingénieur agronome, ingénieur formation, conseillère de santé, certifiée de l'Ecole Lyonnaise des Plantes Médicinales
Florence CREACHCADEC	Ethno-botaniste, herboriste certifiée
Christophe FAVROT	Docteur en Biochimie végétale et en microbiologie, certifié par l'École Bretonne d'Herboristerie E.B.H

Marie-Jo FOURES	Infirmière et puéricultrice DE, Conseillère de santé HP, Heilpraktiker, (Saarbrücken -Allemagne), DU de phytothérapie aromathérapie Paris XIII
Yves LE GALL	Maîtrise de biologie végétale, DEA d'agronomie (Université de Rennes)
Catherine LE TACON	Infirmière DE, certifiée par l'École Bretonne d'Herboristerie E.B.H, sophrologue et somatothérapeute
Micheline MALABOUS	Certifiée par l'École Bretonne d'Herboristerie E.B.H, animatrice nature
Fabienne MILLET	Docteure en pharmacie, enseignante DU de phytothérapie aromathérapie
Hélène MOAL	Ingénieur en agro-alimentaire, DU de phytothérapie aromathérapie Paris XIII, certifiée A.R.H Association pour le Renouveau de l'Herboristerie
Vincent VIDELOT	Phytologue, certifié A.R.H Association pour le Renouveau de l'Herboristerie
Michel BARACETTI	Botaniste
Lise SAPORITA	Urbaniste, certifiée par l'École Bretonne d'Herboristerie E.B.H, spécialiste du dessin botanique
Annie LE FE	Certifiée par l'École Bretonne d'Herboristerie E.B.H, spécialiste en algologie
Frédérique TROCHEREAU	Productrice de plantes aromatiques et médicinales

X. Moyens mis à disposition

Outre la plateforme disponible sur internet, et l'enseignement en présentiel, d'autres moyens sont mis à disposition de l'élève :

- ✓ Salles de cours, salles de travaux pratiques des locaux EBH-Cap Santé et des locaux municipaux
- ✓ Réseaux de professionnels producteurs de plantes aromatiques et médicinales
- ✓ Deux salariées en charge de l'accueil téléphonique et physique, de la gestion administrative et financière des dossiers
- ✓ Le secrétariat pédagogique est joignable par courriel (pedagogie.capsante@gmail.com) et par téléphone pour répondre aux questions des élèves.
- ✓ La maintenance technique de la plateforme numérique FOAD est assurée par le webmaster/concepteur de l'outil.

EBH-Cap Santé soumet une enquête d'évaluation annuelle de formation aux élèves du cursus. Ils sont invités à en faire retour à la fin de l'année concernée. L'équipe pédagogique étudie et synthétise les résultats de ces enquêtes afin d'apporter les améliorations et ajustements nécessaires au cycle de formation.

XI. Tarif de formation

Coût pédagogique

- ✓ **Financement personnel** : 4280 € les deux ans (soit 2 140 euros/an).
- ou
- ✓ **Financement entreprise ou formation continue** : 5414 euros les deux ans (soit 2707 euros/an).

Nous vous invitons à déposer votre demande auprès de votre entreprise ou organisme le plus tôt possible, et de vous renseigner des délais et dates des commissions en charge de statuer sur votre demande.

L'accord, le montant, ou le refus de prise en charge du tiers financeur doivent être adressés à EBH - Cap Santé pour le 30 juin précédant la rentrée.

EBH- Cap santé accompagne les candidats dans la constitution de leur dossier de demande de financement.

Autres frais

Au coût pédagogique, s'ajoute des frais annexes

- ✓ **Frais d'adhésion à l'association** : 15 euros par année scolaire à envoyer avec le bulletin d'inscription
- ✓ **Frais de dossier** : 40 euros à envoyer avec le bulletin d'inscription (non remboursables).

Exemple pour un paiement à titre personnel de 4350 € les deux ans :

A l'inscription paiement de 697 € (642 € arrhes + 15€ adhésion + 40€ frais de dossier) puis :

15/09/2022 (1er prélèvement)	✓ 500.00 €
15/11/2022	✓ 500.00 €
14/02/2023	✓ 498.00 €
14/09/2023	✓ 538.75 €
16/11/2023	✓ 538.75 €
15/01/2024	✓ 538.75 €
15/03/2024 (dernier prélèvement)	✓ 538.75 €

- ✓ Pour les autres cas, nous consulter.

Toute période de formation commencée (année scolaire) est due en totalité.

Pour tout renseignement complémentaire, joindre le secrétariat au 02.98.78.96.91 ou 07.66.80.83.48, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h à 12h30 et de 13h00 à 16h ou par mail à : capsante29@orange.fr